



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



LES **RENCONTRES** ASSOCIATIVES de Provence

SEPTEMBRE/NOVEMBRE 2024



RENCONTRES ASSOCIATIVES DE PROVENCE

Informations aux associations

2025

Département des Bouches-du-Rhône



Programme

Les subventions en chiffres et le guide des aides

**Conseils sur le dépôt d'un dossier
L'accompagnement au dépôt de dossier**

Le Service Environnement et Aménagement du Territoire

Le Service des Actions Educatives

Temps d'échanges



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Les subventions aux associations

88

Millions d'€ attribués en 2023

Plus de

7 200

demandes déposées

5 000

3 000

**dossiers subventionnés représentant
associations**



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Direction de la Jeunesse et des Sports

Service des Relations avec les Associations et les Particuliers
SRAP



Guide des aides aux associations

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE



Le guide des associations est accessible en téléchargement :

https://www.departement13.fr/filadmin/user_upload/assos/guide_assocs/guide_des_associations-2023.pdf

Un mode d'emploi des subventions pour connaître les dispositifs d'aides financières, techniques et matérielles en direction des associations.



GUIDE DES AIDES
AUX ASSOCIATIONS



DIRECTION DE LA VIE LOCALE
Service de la vie associative
FICHE N° 27 - ÉDITION 2023

SOUTIEN DE LA VIE ASSOCIATIVE FONCTIONNEMENT

OBJECTIF

- Soutenir le fonctionnement général des associations ou des projets spécifiques ou des manifestations.

BÉNÉFICIAIRES

- Associations œuvrant pour la préservation du lien social et présentant des initiatives sur le terrain ne s'inscrivant pas dans un domaine spécifique (culture, sport, insertion, etc.).
- Associations œuvrant pour le développement de la vie associative.

À titre d'exemple : les associations d'animation de quartier et de promotion de la vie sociale au sens large, les associations d'animation populaire, les associations promouvant les valeurs de citoyenneté, d'intégration, de paix, de défense des droits de l'homme et de lutte contre les dérives sectaires, etc.

CONDITIONS / ÉLIGIBILITÉ

- Ce dispositif n'a pas vocation à soutenir des associations de locataires, de parents d'élèves, la célébration d'anniversaires, les mouvements politiques, l'enseignement supérieur, les associations culturelles, les associations suivant l'intérêt d'une seule personne, et les associations ayant une activité assimilée à une prestation commerciale, etc.

NATURE DES AIDES ACCORDÉES

- Subvention pour le fonctionnement général de l'association ou pour une action spécifique (manifestation, projet particulier).

MODALITÉS

- L'octroi et le montant de la subvention s'apprécient sur présentation du dossier de demande (ex : note, descriptif du dossier, plan de financement, comptes de résultats...)
- Se reporter à la rubrique "Dépôt de demande de subventions : mode d'emploi".

FORMULATION DE LA DEMANDE

- Dépôt du dossier en ligne conformément aux dates butoirs indiquées sur le site internet du Département : <https://subventions.departement13.fr/>
- Joindre au dossier tout document (format numérique) permettant d'apprécier l'intérêt du projet, le public concerné, la portée géographique des actions...
- Il est conseillé de ne pas présenter plus de quatre dossiers par an.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
DIRECTION DE LA VIE LOCALE SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE
PÔLE SOUTIEN VIE ASSOCIATIVE
04 13 31 37 61 / 04 13 31 39 08 / 04 13 31 39 15
HÔTEL DU DÉPARTEMENT - 52, AVENUE DE ST-JUST - 13004 MARSEILLE

Dossier dématérialisé: Une adresse unique

Une seule adresse pour déposer les demandes de subvention

→ <https://www.departement13.fr/subventions/>

Les dates clés : dossiers 2025

(Hors modification éventuelle indiquée par la collectivité)

Début dépôt
Lundi 2 septembre 2024

Date limite dépôt Colloques
et Congrès
Lundi 31 mars 2025

Date limite de dépôt pour un
traitement prioritaire
Mercredi 15 janvier 2025

Date limite de dépôt et de
complétude
Lundi 30 juin 2025

Tout dossier non complété avant la date limite du 30 juin 2025 sera rejeté



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Le conseil : Déposer tôt !

- Vous pouvez déposer votre dossier dès le début de la campagne de dépôt (dès septembre N-1).
- Avantage : un dossier traité plus rapidement.

Circuit du dossier



Types de demandes

FONCTIONNEMENT GENERAL

- Recettes et dépenses liées au fonctionnement courant de l'association: salaires, charges sociales, impôts, loyers, assurance, électricité / cotisations, subvention de fonctionnement, petits matériels de bureau, produits financiers, etc.
- Le fonctionnement général se différencie de l'investissement.

INVESTISSEMENT

- Un projet non réalisé.
- Travaux et achats de biens durables augmentant le patrimoine de l'association (matériels durables, construction de bâtiments...).
- Les dépenses qui se consomment par leur premier usage (fournitures de bureau, petit outillage...) se comptabilisent en charges de fonctionnement.
- L'autofinancement de l'association à hauteur de 20% des dépenses prévisionnelles est fortement recommandé.

Types de demandes

PROJETS SPÉCIFIQUES

- Action visant un projet déterminé et nécessitant un budget particulier.

MANIFESTATIONS

- La manifestation doit avoir lieu dans le Département des Bouches-du-Rhône.
- Activité à caractère public visant l'organisation d'un événement à une date et un lieu précis.

Les étapes du dépôt de dossier


- Les DOCUMENTS RESSOURCES : ensemble des formulaires nécessaires au dépôt de dossier (modèles vierges, formulaires spécifiques...)
- La FICHE TIERS : fiche de présentation de l'association (documents administratifs, renseignements...)
- DEPOSER SON DOSSIER
- Comment SUIVRE SA DEMANDE DE SUBVENTION (état du dossier, contacter l'agent instructeur...) ?

Documents ressources


Mes derniers dossiers

TOUT AFFICHER

Assos - Instruction : Direction de
l'Agriculture et des Territoires
Nature du projet: Fonctionnement général

 Asso-TAG-001439

ASSOCIATION JE
DEMANDE UN
SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES
SERVICES)


 17/07/2023

 17/07/2023


Demandé : 1 € 



DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION -
BUREAU DES ASSOCIATIONS
Type de demande: Fonctionnement
général 

 BA-090995


ASSOCIATION JE
DEMANDE UN
SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR
LES BESOINS DES
SERVICES)

 17/07/2023

 17/07/2023

Demandé : 1 € 



 BA-090723


C'est dans
cette rubrique
que vous
aurez accès
aux
formulaires
spécifiques,
modèles
etc...

Détail fiche tiers

1 - Cliquer sur
« Détail fiche
tiers »

2 - Mettre à jour
les 6 onglets –
L'onglet
« Documents
administratifs »
est dédié à tous
les documents
administratifs de
l'association

Détail Fiche Tiers

 Attention la saisie de cet écran ne constitue pas le dépôt d'un dossier de demande. Vous pouvez déposer un dossier de demande via le menu «Rechercher une Aide».


Identification IBAN Documents Administratifs Renseignements Détails Contacts


Identification de l'association

Nom * ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES S 

Sigle * HH 

Association déclarée en Alsace-Moselle Oui Non

Date de déclaration à la préfecture * 15/06/2012 

N° de SIRET * 00000000000000 
(composé de 14 caractères numériques)

Coordonnées

Déposer un dossier

1 - Cliquer sur « Rechercher une aide »

2 - Cliquer sur la flèche à la droite de « Bureau des associations »

3 - Cliquer sur « Déposer un dossier »

4 -Après avoir cliqué sur « Déposer un dossier », la plateforme vous invite à vérifier d'abord la fiche tiers

The image shows a sequence of three screenshots from the website of the Bouches-du-Rhône Department, illustrating the steps to deposit a dossier.

Top Screenshot: The website header includes the logo of the Département Bouches-du-Rhône and the user name René JEDEMANDE. The navigation bar contains links for ACCUEIL, RECHERCHER UNE AIDE, SUIVRE MES DOSSIERS, DOCUMENTS RESSOURCES, and DÉTAIL FICHE TIERS. A red arrow points to the 'RECHERCHER UNE AIDE' link.

Middle Screenshot: The page title is 'DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS'. It shows 'Associations' and '28 DOSSIER(S) EN COURS'. On the right, it says 'BA' and 'Type de Bénéficiaire: [icon]'. A red arrow points to a blue button with a right-pointing arrow.

Bottom Screenshot: This is the 'Confirmation de mes informations personnelles' page. It features a 'Détail Fiche Tiers' section with a warning icon and text: 'Avant d'accéder au formulaire de demande de votre dossier, merci de confirmer que les informations renseignées dans les différents onglets ci-dessous sont à jour.' Below this are tabs for 'Identification', 'Renseignements', 'Détails', 'Contacts', 'IBAN', and 'Documents administratifs'. The 'Identification de l'association' section shows 'Nom du bénéficiaire (Association, Collectivité...)' with the value 'LES CHEVALIERS DU ROY'. A red arrow points to a blue button labeled 'DÉPOSER UN DOSSIER'.

At the bottom of the page, the logo of the Département Bouches-du-Rhône is displayed.

Suivre un dossier

Cloche rouge = en attente de complétude




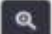



Cliquer sur « Suivre mes dossiers »

Gestion des subventions et des aides individuelles
Les services en ligne

ACCUEIL RECHERCHER UNE AIDE SUIVRE MES DOSSIERS DOCUMENTS RESSOURCES DÉTAIL FICHE TIERCE

Mes derniers dossiers

TOUT AFFICHER

DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS Type de demande: Fonctionnement général	BA-090723 ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES SERVICES)	01/06/2023 07/06/2023	Demandé : 2 000 €	  
DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS Type de demande: Fonctionnement général	BA-090655 ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES SERVICES)	23/05/2023 23/05/2023	Demandé : 3 000 €	 
DEPÔT DU DOSSIER DE SUBVENTION - BUREAU DES ASSOCIATIONS Type de demande: Fonctionnement général	BA-090654 ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION (ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES SERVICES)	23/05/2023 23/05/2023	Demandé : 1 000 €	 

État de mes dossiers

Accéder à mon dossier en modification

Contacter son agent instructeur

1 - Cliquer sur
« Suivre mes
dossiers »

RECHERCHER UNE AIDE


SUIVRE MES DOSSIERS


DOCUMENTS RESSOURCES

DÉTAIL FICHE TIERS


2 – Passer la
souris sur
l'infobulle bleu
pour visualiser
l'identité et les
coordonnées de
l'agent en charge
de votre dossier


DEPÔT DU DOSSIER DE
SUBVENTION - BUREAU DES
ASSOCIATIONS


Type de demande: Fonctionnement
général 

 BA-090655

ASSOCIATION JE DEMANDE UN SUBVENTION
(ASSOCIATION TEST POUR LES BESOINS DES
SERVICES)

 23/05/2023

 23/05/2023

Demandé :
3 000 € 



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU-RHÔNE**



Points de vigilance

Liste des membres du Conseil d'Administration

- Fournir ce document dans l'onglet « Documents administratifs » de la Fiche tiers.

RIB / IBAN

- Libellé au nom de l'association.

Comptes annuels (NOUVEAUTE)

- Sur 12 mois (Bilan/Comptes de résultat/Annexe), approuvés en AG, signés par le Président et le Trésorier : (N-3 + N-2 obligatoire + si possible N-1).
- Pour les associations percevant plus de 153 000€ de subventions publiques, ils doivent être accompagnés des rapports du CAC sur les mêmes années.

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (NOUVEAUTE)

- Pour les associations percevant plus de 153 000€ de subventions publiques, fournir ce document dans l'onglet « Eléments justificatifs » (N-3 + N-2 + N-1 obligatoire).

Budget prévisionnel global de Fonctionnement

- Doit être équilibré (dépenses = recettes) et faire apparaître l'intégralité des subventions sollicitées (à l'exception de l'investissement).

Rapport global d'activité (NOUVEAUTE)

- Sur 12 mois, approuvé en AG. Ne pas fournir une simple copie du PV d'AG (N-2 obligatoire + si possible N-1 ou rapport provisoire signé par le président).

Programme global d'activité

- Sur 12 mois, relevant de l'année pour laquelle la subvention est sollicitée.

Modalités de versement des subventions allouées

FONCTIONNEMENT

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties

INVESTISSEMENT

- Factures acquittées et signées par le Président ou Trésorier + Compte rendu financier à transmettre dans les trois ans suivant la date du vote en Commission permanente (hors spécifié dossiers culture)

PROJETS SPÉCIFIQUES

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties
- Compte rendu financier de subvention (cerfa 15059-02) à transmettre avant le 30 juin de l'année qui suit le vote en Commission permanente

MANIFESTATIONS

- Dans les 60 jours suivant la notification de la délibération de la CP ou 60 jours suivant la notification de la convention signée des deux parties
- Compte rendu financier de subvention (cerfa 15059-02) à transmettre dans les meilleurs délais

Nouveautés 2024 !

Vous êtes une association et souhaitez être accompagné dans le dépôt d'une demande de subvention?

Une hotline dédiée aux associations

Contactez-nous!

04 13 31 13 14

Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30.



Un accompagnement de proximité réparti sur tout le territoire

17 Maisons du Bel-Âge des Bouches-du-Rhône et 2 Maisons de Provence de la Jeunesse et des Sports vous reçoivent désormais sur rdv pour vous accompagner techniquement et administrativement dans le dépôt de vos dossiers sur la plateforme.

Retrouvez toutes les informations sur la page :

[L'assistance à vos côtés \(departement13.fr\)](http://departement13.fr)

A vertical poster with a pink background. At the top left is the logo of the 'DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE'. The main text reads 'DEMANDES DE SUBVENTIONS' in large blue letters. Below it, a white box contains the text: 'Vous avez du mal à vous y retrouver ? Le Département vous accompagne'. On the right, a man with glasses and a beard, wearing a purple t-shirt and blue jeans, is carrying a large stack of books. At the bottom, there is a small text block: '17 MAISONS DU BEL ÂGE DES BOUCHES-DU RHÔNE ET 2 MAISONS DE PROVENCE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS VOUS REÇOIVENT SUR RDV.' and logos for 'MP JS' and 'MAISONS DU BEL ÂGE'.

L'Assistance à vos côtés

CONTACTER L'ASSISTANCE POUR UNE AIDE TECHNIQUE

Nous écrire : <http://dpt13.fr/subv>

Nous appeler : 04 13 31 13 14 du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30

SE RENSEIGNER SUR LES SUBVENTIONS SECTEUR PAR SECTEUR

Le guide des associations est accessible en téléchargement :

https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/assos/guide_assocs/guide_des_associations-2023.pdf

POUR VOUS AIDER PAS A PAS

Le tuto : <https://www.youtube.com/watch?v=jKPbKgoPO6o>

Le guide d'aide au dépôt de dossier :

https://www.departement13.fr/fileadmin/user_upload/Associations/guide/ASSOCIATIONS_GUIDE-ACCOMPAGNEMENT.pdf



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Ordre départemental des bénévoles

Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône met à l'honneur l'ensemble des bénévoles de notre territoire pour leur engagement au quotidien.

Remise de médaille de l'Ordre départemental des bénévoles (ODB) selon 3 rangs :

- OR, 20 ans ou plus de bénévolat
- ARGENT, 10 ans ou plus
- BRONZE, 5 ans et plus.

Depuis 2022, 230 bénévoles ont reçu la Médaille de l'Ordre Départemental des bénévoles.

Pour mettre à l'honneur un ou plusieurs bénévoles de votre association, le candidat doit remplir un dossier en ligne.

Suivez ce lien : dpt13/odb



SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE : FORMATION DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

Dispositif
GRATUIT

Objectif : Faire bénéficier les dirigeants bénévoles d'un réel cadre formel pour faire vivre une association.

La vie associative, particulièrement importante dans notre département, fonctionne grâce au bénévolat.

Depuis 2003, le Département finance une formation à l'attention des dirigeants bénévoles (président, trésorier, secrétaire) pour les petites associations, composées uniquement de bénévoles ou avec 1 ou 2 salariés. Cette formation se déroule sur 3 journées et aborde les aspects administratifs, budgétaires, comptables, ainsi que le projet associatif.

Chaque année, des sessions sont organisées, dont 2 hors Marseille. Chaque session organisée par le service de la vie associative, est destinée à une quinzaine de participants et se déroule à l'Hôtel du Département (pour celles organisées à Marseille). Ce dispositif est entièrement gratuit pour les participants. Les inscriptions se font directement auprès de la collectivité (bulletin téléchargeable ci-dessous), dans la limite des places disponibles.

➤ Renseignements au 04 13 31 39 23 ou 04 13 31 37 31 et demande d'inscription suivant le lien : (dans la limite des places disponibles) :

[Se former / S'informer - Vous êtes une association - Nos services – Site du Département des Bouches-du-Rhône \(departement13.fr\)](http://departement13.fr)

Direction de la Jeunesse et des Sports

Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports
MPJS



Les Maisons de Provence Jeunesse et Sports (MPJS) :

2 MPJS sur le territoire Départemental

AIX-EN-PROVENCE

Espace du Pays d'Aix-en-Provence
8 rue du Château de l'Horloge – 13100 Aix-en-Provence
04 13 31 60 88 / mpjs.aix@departement13.fr

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-aix-en-provence/>

MARSEILLE

MPJS Capelette (déménagement de la MPJS Chapelier)
13 rue Edouard Alexander – 13010 Marseille
04 13 31 68 20 / mpjsmarseille@departement13.fr

<https://www.departement13.fr/nos-actions/sport/les-lieux-daccueil/maison-de-provence-de-la-jeunesse-et-des-sports-marseille/>

Mission de proximité et de soutien

Accompagnement et orientation
des familles et des jeunes

Accompagnement
des associations

Qu'est-ce qu'une MPJS ?

Un point d'information et d'orientation
sur les aides du Département



Un espace à la disposition
des jeunes et des associations



Une programmation variée avec des
événements mensuels et ponctuels



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DES GRANDS PROJETS ET DE LA RECHERCHE

Service Environnement et Aménagement du Territoire

Pôle Associations

Le 17 Septembre 2024



Présentation générale du service

Le SEAT a pour mission d'intégrer et préserver les différentes composantes environnementales du territoire des Bouches-du-Rhône.

Le service s'articule autour de 3 pôles (17 agents) :

- Le pôle aménagement,
- Le pôle nature et territoire,
- Le pôle associations qui met en œuvre les délégations des politiques publiques suivantes :
 - Délégation « Solutions fondées sur la nature, risques majeurs et Agenda 2030 » : Monsieur Didier REAULT
 - Délégation « Chasse, Pêche » : Monsieur Yves VIDAL

Le pôle nature et territoire

- Soutien aux actions de valorisation de la richesse environnementale des Bouches-du-Rhône (Congrès mondial de la nature, manifestations citoyennes...),
- Diffusion de la connaissance et sensibilisation à la biodiversité (livrets naturalistes, webdoc...)
- Réalisation d'études menées en maîtrise d'ouvrage (littoral, paysages, désimperméabilisation...)
- Suivi des structures de gestion d'espaces naturels dont le Département est membre, développement de différents partenariats, expertise technique, réalisation de schémas départementaux répondant aux enjeux environnementaux majeurs du département des Bouches-du-Rhône (forêts, sports de nature...)

Le pôle aménagement

Le pôle Aménagement a pour objectif de construire une stratégie d'aménagement durable et raisonnée du territoire.

Il participe notamment à la prévention des risques majeurs :

- Suivi des documents de planification en tant que Personne Publique Associée,
- Suivi et mise en œuvre des politiques sur la qualité de l'air, la prévention des risques, l'énergie et le développement durable.

Le pôle associations

Le pôle association a pour objectif de soutenir le tissu associatif environnemental sur l'ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône.

Il s'agit de participer activement à la protection de la nature et de l'environnement, à l'éducation au développement durable et à la promotion de la biodiversité par un soutien financier en fonctionnement et en investissement.

En 2023:

- 260 subventions accordées à près de 200 associations pour un montant total d'environ 1 900 000 € en fonctionnement,
- 28 subventions accordées à une vingtaine d'associations pour un montant total d'environ 285 000 € en investissement.

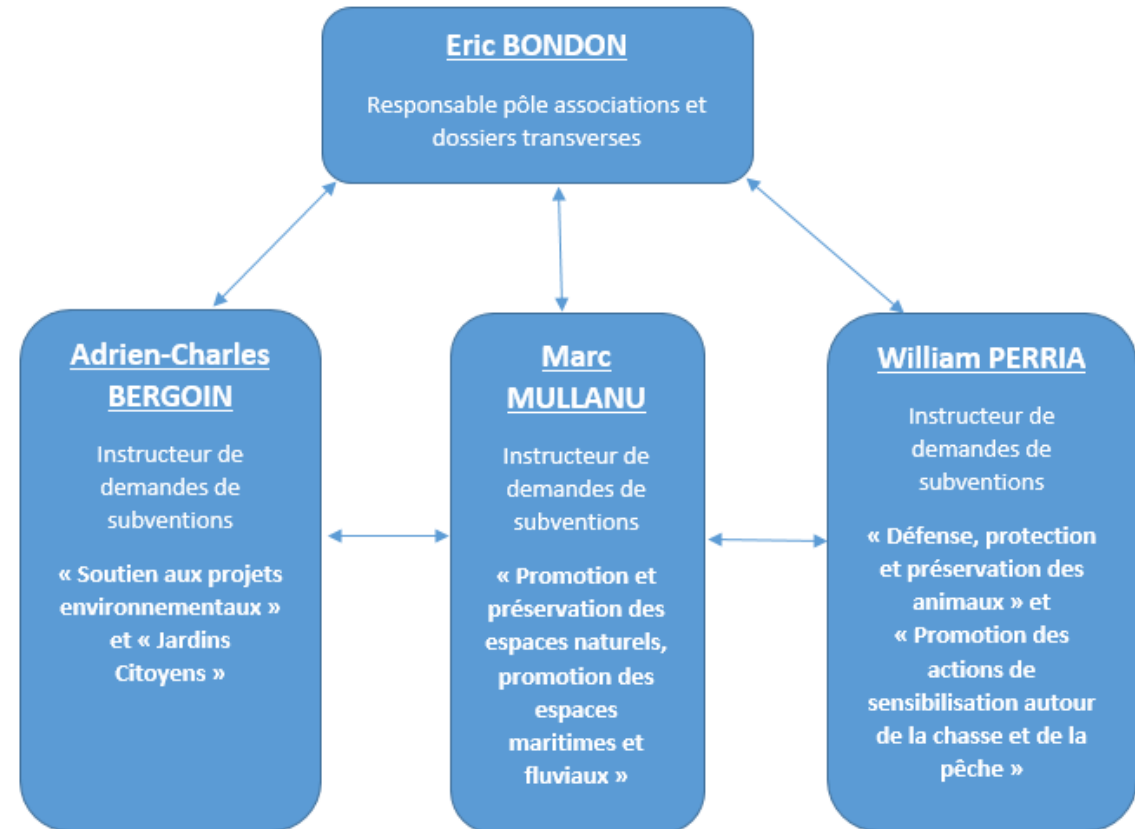
Organisation du Pôle Associations

Eric BONDON :
04 13 31 64 56 / eric.bondon@departement13.fr

Adrien-Charles BERGOIN :
04 13 31 14 55 / adrien-charles.bergoin@departement13.fr

Marc MULLANU :
04 13 31 64 98 / marc.mullanu@departement13.fr

William PERRIA :
04 13 31 16 78 / william.perria@departement13.fr



Les conditions d'éligibilité communes aux dispositifs

- La recevabilité est jugée sur la qualité du projet présenté et notamment sur l'intérêt départemental,
- L'association ne doit pas avoir un taux de dépendance supérieur à 66% ce qui signifie que la subvention demandée ne doit pas représenter plus de 66% du budget global de l'association,
- La mise en place d'actions ou de manifestations doit se faire en accord ou en partenariat avec les propriétaires ou gestionnaires des terrains,
- Il est souhaitable que l'association sollicite plusieurs partenaires pour financer son projet.

Pour l'investissement :

- L'association doit disposer d'un minimum de 20% d'autofinancement,
- Lors du dépôt de la demande de subvention d'équipement, l'association doit fournir les devis appropriés au budget,
- L'association a trois ans, à la date de réception de la notification d'attribution de la subvention, pour fournir des factures acquittées correspondant à la nature des équipements sollicités,
- Le paiement sera effectué au prorata des dépenses réalisées et en fonction du taux de la subvention accordée.

5 grandes thématiques sont identifiées, répondant aux politiques publiques environnementales

1. Education à l'environnement et au développement durable, cycle de l'eau, connaissance scientifique, projets en faveur de la biodiversité et solutions fondées sur la nature,
2. Jardins collectifs et citoyens,
3. Qualité de l'air et énergie,
4. Protection et défense des animaux,
5. Actions cynégétiques et soutien aux actions / études des associations de pêche.

1. Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), cycle de l'eau, connaissance scientifique, projets en faveur de la biodiversité et solutions fondées sur la nature

- Conférences et ateliers de sensibilisation tous publics,
- Etudes de connaissance des espèces et milieux du territoire,
- Valorisation des espaces naturels et forestiers,
- Sensibilisation à la biodiversité marine et découverte du milieu marin,
- Restauration écologique des cours d'eau etc.

2. Jardins collectifs et citoyens

- Gestion et animations de jardins partagés,
- Soutien aux actions d'éducation des citoyens aux techniques de jardinages écologiques, etc.

A NOTER : Pas d'appels à projets sur la thématique jardins collectifs et citoyens pour l'année 2025.

3. Qualité de l'air et énergie

- Animation de plateformes territoriales autour de la rénovation énergétique,
- Soutien aux projets de sensibilisation autour du changement climatique et la transition énergétique,
- Développement des mobilités douces,
- Prévention des risques etc.

4. Protection et défense des animaux

Bénéficiaires :

- Refuges et fondations de protection animale,
- Fermes pédagogiques,
- Associations œuvrant pour l'amélioration de la condition animale (stérilisations, soins...).

CONDITIONS / ÉLIGIBILITÉ

1

Pour les refuges et fondations de protection animale :

les bénéficiaires des dispositifs seront uniquement des associations disposant d'une structure d'accueil respectant la capacité d'hébergement des chiens et chats autorisée par la Direction Départementale des Services Vétérinaires

Ces associations devront fournir un état des frais de fonctionnement liés au nourrissage et aux frais vétérinaires engagés sur l'année n-1.

2

Pour les fermes pédagogiques :

les bénéficiaires des dispositifs seront uniquement des associations disposant d'un agrément de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Ces associations devront avoir une politique active en matière d'éducation et d'accueil en direction des publics, notamment scolaires.

3

Pour les associations œuvrant pour l'amélioration de la condition animale :

les bénéficiaires des dispositifs seront uniquement des associations ne disposant pas d'une structure d'accueil.

Ces association devront fournir un bilan des actions de l'année précédente, avoir leur siège social dans les Bouches-du-Rhône et justifier d'une action spécifique et notoire dans les Bouches-du-Rhône.

5. Actions cynégétiques et soutien aux actions et études des associations de pêche

Chasse : conditions et éligibilité

- Pour les sociétés chassant sur un domaine départemental, indiquer la valorisation de la mise à disposition des terrains dans le budget de l'association et remplir la fiche de demande d'aménagement cynégétique,
- **Fiche spécifique détaillée d'intérêt environnemental** : nombre d'hectares loués, superficie des réserves, carnets de prélèvements, comptage du gibier, existence de cultures cynégétiques et agrainoirs...
- Justification de l'intérêt environnemental de la subvention.
- En cas de subvention pour travaux, fourniture des autorisations des propriétaires des terrains concernés.

Pêche :

Bénéficiaires : Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, les associations agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), les associations du domaine piscicole.

- Étude des niveaux de population,
- Suivi espèces (suivi de la passe des civelles du Vaccarès, anguilles en Camargue),
- Suivi sécheresse etc.

Direction de l'Education et des Collèges

Service des Actions Educatives (SAE)

- Le Service des Actions Educatives subventionne, au titre de la politique éducative volontariste du Département, des associations œuvrant dans le domaine de l'éducation, complémentaires de l'enseignement, via principalement des **subventions de projets spécifiques** pour des actions se déroulant pendant le temps scolaire. Les subventions de fonctionnement restent exceptionnelles et concernent des acteurs particuliers comme les associations de parents d'élèves.
- La majorité des subventions sont accordées annuellement dans le cadre de l'appel à projets publié chaque année en septembre sur le site du département, les projets sélectionnés constitueront le Guide départemental des Actions Educatives pour l'année scolaire suivante.
- Les actions, proposées par les porteurs de projets et soutenues par le Département, visent à favoriser une pédagogie ouverte reposant sur une éducation non formelle. Elles s'articulent autour de trois piliers :

S'ouvrir
au
monde

Bien
grandir au
collège

Citoyen de
demain



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



Appel à projets du Guide départemental des actions éducatives

- Pour être subventionné par le SAE, dans le cadre du guide des actions éducatives, les associations doivent répondre à l'appel à projet publié chaque année sur le site du Département: <https://www.departement13.fr/le-departement/les-appels-a-projets-departementaux/detail/appelesaprojet/education/>
- Cet appel à projets s'adresse aux associations de la loi 1901 ou autres organismes et structures à caractère éducatif existant depuis plus d'un an, ayant leur siège au sein du département des Bouches-du-Rhône, ou disposant d'une antenne autonome sur le territoire.
- Pour accéder au guide : <https://www.departement13.fr/les-actions-educatives/>

Pour tout contact :
dec.sae@departement13.fr



Autres subventions

- **Les subventions aux associations proposant du soutien scolaire ou des projets éducatifs et les fédérations ou associations de parents d'élèves :**
 - Les associations ou organismes subventionnés par le Département doivent avoir une activité orientée majoritairement vers les collégiens.
 - Le Service des actions éducatives, après rencontre et concertation avec l'association, propose, à la subvention des projets s'ils correspondent aux critères définis par la collectivité. Ces projets peuvent se dérouler pendant ou en dehors du temps scolaire dans des domaines comme l'accompagnement à la scolarité, l'aide au devoir, le décrochage scolaire ... ou qui répondent à des thèmes éducatifs non pris en compte dans le guide des actions éducatives.
 - Dans ce cadre les demandes de subventions, rentrent dans le cadre général des demandes de subventions traitées par le SRAP, selon la même temporalité que les autres demandes et sont déposées sur la plateforme GSU <http://subventions.departement13.fr>



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



LES **RENCONTRES** ASSOCIATIVES de Provence

SEPTEMBRE/NOVEMBRE 2024

